

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° 2022D85

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 11 juillet 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 33

ADELEE - AIRIAU - BARANGER - BARRETEAU - BODIN - BRIAUD - BUTEAU - CHAMPION - CLAUTOUR - COULON FEBVRE - CROCHET - DURAND-GAUVRIT - FLEURY - GUIDOUX - GUILLET - GUILLET - HERBERT - MORINEAU - MORNET - NÉAU - PASQUIER - PLISSONNEAU G - PLISSONNEAU S - PROUTEAU - RAGER - RENARD - ROCHAIS - ROIRAND - RONDEAU - ROUX - ROY - SEGUIN - URBANEK

Absents excusés : 12

BUFFETAUT - CHARRIER ENNAERT - FRAPPIER - GRÉAUD - GUERINEAU - HERMOUET D - HERMOUET M - JOLLY KUNG - ROTUREAU - TENAUD - TRAINEAU

Absents : 3

DURAND - GAS - VILMUS

Objet : Modification de l'attribution d'une subvention d'équipement 2021 à Le Poiré-sur-Vie.

Le Président rappelle que par délibération n°2021D123 du 18 octobre 2021, le Conseil communautaire a attribué une subvention d'équipement d'un montant global de 171 680 € à la Commune du Poiré sur Vie, au titre de l'année 2021, répartie comme suit :

- 120 000 € pour la réalisation d'un bassin d'orage ;
- 51 680 € pour la toiture de la Martelle.

Or, la commune vient de nous informer que les travaux de rénovation de la toiture de la Martelle ne se feront pas. La société titulaire du lot 1 a renoncé au marché. Un nouvel appel d'offres a été lancé mais une seule offre a été reçue avec un coût supérieur de 70 000 €.

La commune a donc décidé de reporter les travaux ultérieurement.

La commune propose donc de modifier l'attribution du fonds de concours 2021 comme suit :

➔ **Réalisation du bassin d'orage situé Chemin des Amours :**

Coût des travaux : (Montant réévalué)	402 909 € HT
Financement :	
Autofinancement	231 229 €
Fds de concours C.C. V&B 2021 attendu	171 680 €

Compte tenu de ces éléments,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De modifier l'attribution de la subvention d'équipement 2021 à la Commune du Poiré sur Vie d'un montant de 171 680 € au titre de l'année 2021, et de les affecter en totalité sur les travaux du bassin d'orage.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20220712-2022D85-DE

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le douze juillet deux-mille-vingt-deux,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 18 juillet 2022.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.